

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 760

17 octobre 2000

**SOMMAIRE**

Brasinal S.A., Luxembourg . . . . .	page 36460	Exxon Luxembourg International, S.à r.l., Bertrange . . . . .	36476, 36480
Brew Re S.A., Luxembourg . . . . .	36460	Farei Services S.A., Huncherange . . . . .	36469
Cadim Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	36461	Fiat Finance and Trade Ltd S.A., Luxembourg . . . . .	36475
Caryns S.A., Luxembourg . . . . .	36454, 36455	Finapress S.A., Luxembourg . . . . .	36469
C.F.F. S.A., Luxembourg . . . . .	36462	F.I. Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	36470
Cheficomin S.A.H., Luxembourg . . . . .	36448	Fimeris S.A., Luxembourg . . . . .	36476
Christina S.A., Luxembourg . . . . .	36461	Finmac S.A., Luxembourg . . . . .	36475, 36476
Citco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	36462	Pax Venture Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36434, 36435
City 2 S.A., Luxembourg . . . . .	36459	PBC Lux S.A., Luxembourg . . . . .	36435
Codepa S.A.H., Luxembourg . . . . .	36463	PGA Kilimanjaro 3 S.A., Luxembourg . . . . .	36435
Commercial and Residential Building S.A., Luxembourg . . . . .	36463	Pigali S.A., Luxembourg . . . . .	36436
Compagnie Immobilière Luxembourgeoise S.A., Luxembourg . . . . .	36463	Procédés et Brevets Industriels S.A., Luxembourg . . . . .	36436
Computacenter S.A., Luxembourg . . . . .	36464	Prochim Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36435
Corinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36464	Remifin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36437
Cormoran Re S.A., Luxembourg . . . . .	36465	Reply Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36437
Corps des Sapeurs Pompiers Pfaffenthal, Freiwillige Feuerwehr Pfaffenthal, Pomjeen Pafendall, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	36455	Sakura Bank (Luxembourg) S.A., Luxbg . . . . .	36443, 36444
CP-BK Ré S.A., Luxembourg . . . . .	36465	Seligman Global Horizon Funds, Sicav, Luxbg . . . . .	36440
Cranbury Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36460, 36461	SEVICO, Services Investment Co S.A.H., Luxbg . . . . .	36440
Dennemeyer & Cie, S.à r.l., Howald . . . . .	36464	SIAF, Société d'Investissement Agricole et Forestier, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36442
Destrem Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	36465	SILL S.A., Société Immobilière d'Investissement du Luxembourg, Luxembourg . . . . .	36448
Eccica S.A., Luxembourg . . . . .	36466	Simsa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36444, 36445
EuWeSa, Europäisches Wertpapiermissions- und Handelshaus S.A., Luxembourg . . . . .	36449	Smithkline Beecham International (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36440
Euramyl S.A., Luxembourg . . . . .	36466	Smithkline Beecham Investment (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36446
Eurochem Réassurance S.A., Luxembourg . . . . .	36468, 36469	Smithkline Beecham Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	36445
Eurokobuild S.A., Luxembourg . . . . .	36466, 36468	Sofri Holding S.A., Luxembourg . . . . .	36436
European Cruising Company S.A., Luxembourg . . . . .	36469	Sogeka S.A.H., Luxembourg . . . . .	36442
Experta Management AG, Luxembourg . . . . .	36480	Status Investment A.G., Luxembourg . . . . .	36443
Exxon Luxembourg, S.à r.l., Bertrange . . . . .	36470, 36474	X-Trem Bananas, S.à r.l., Hobscheid . . . . .	36452

**PAX VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 73.177.

L'an deux mille, le trente et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme PAX VENTURE HOLDING S.A., R. C. B N° 73.177, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 25 mai 2000, qui, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société PAX VENTURE HOLDING S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 126 du 8 février 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 343 du 13 mai 2000.

II.

Ladite société PAX VENTURE HOLDING S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de trente-cinq mille (35.000,-) dollars des Etats-Unis (USD), divisé en trente-cinq (35) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis (USD) chacune, elles-mêmes divisées en vingt (20) actions de catégorie A, dix (10) actions de catégorie B et cinq (5) actions de catégorie C.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinquante millions (50.000.000,-) de dollars des Etats-Unis (USD), divisé en cinquante mille (50.000) actions rachetables de catégorie C d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis (USD) chacune.

Les alinéas 4 à 7 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 11 avril 2000 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne les actions de catégorie C qui, à cette date, ne seraient pas encore souscrites, et pour lesquelles il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions de catégorie C représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

III.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 25 mai 2000, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription à un total de six cent vingt-cinq (625) actions nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de six cent vingt-cinq mille (625.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) a été entièrement libéré en espèces et se trouve désormais à la libre disposition de la Société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à six cent soixante mille (660.000,-) dollars des Etats-Unis (USD), divisé en six cent soixante (660) actions rachetables d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars des Etats-Unis (USD) chacune elles-mêmes divisées en vingt (20) actions de catégorie A, dix (10) actions de catégorie B et six cent trente (630) actions de catégorie C.»

36435

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à vingt-six millions huit cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (26.893.750,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 5CS, fol. 69, case 5. – Reçu 270.230 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

A. Schwachtgen.

(33067/230/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PAX VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 73.177.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 614 du 31 mai 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

A. Schwachtgen.

(33068/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PBC LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 49.121.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle  
tenue au siège social en date du 10 avril 2000*

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Ludwig Criel en tant qu'Administrateur et décide de confier ce mandat, qui tombe à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2002, à M. Ludo Beersmans.

- Par conséquent, l'Assemblée donne décharge à M. Ludwig Criel pour l'exercice de son mandat pour l'année sous revue.

PBC LUX S.A.  
L. Beersmans  
Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 4, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33069/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PGA KILIMANJARO 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.902.

Il résulte du procès-verbal d'un Conseil d'Administration tenue le 9 juin 2000 par voie circulaire:

- L'assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Paul Philipps, administrateur de la société.

- L'assemblée décide à l'unanimité de coopter en remplacement de l'administrateur sortant M. Jelle Mensonides.

Pour avis conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33070/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PROCHIM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 25.910.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 81, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

Signatures.

(33075/256/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SOFRI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha.  
R. C. Luxembourg B 34.170.

Les bilans aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

(33094/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PIGALI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 29.316.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 537, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(33071/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PIGALI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 29.316.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 1999 à 11.00 heures*

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de IMMOLYS S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sortant.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33072/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PROCEDES ET BREVETS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 6.128.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 537, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(33073/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**PROCEDES ET BREVETS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 6.128.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juin 2000*

L'assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de IMMOLYS S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33074/560/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**REMIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 54.568.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

Pour REMIFIN HOLDING S.A.  
Société Anonyme Holding  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

(33076/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**REPLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 62.574.

In the year two thousand, on the second of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of REPLY EUROPE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, trade register Luxembourg section B number 62.574, incorporated by deed dated on December 30, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 251 of April 17, 1998; and whose Articles of Association have been amended by deed on February 27, 1998, published in the Mémorial C, number 397 of June 2, 1998 and on August 4, 1999, published in the Mémorial C, number 832 of November 9, 1999.

The meeting is presided by Mrs Pascale Le Denic, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 13,775 (thirteen thousand seven hundred and seventy-five) shares of ITL 100,000.- (one hundred thousand Italian lira) each, divided into 7,110 (seven thousand one hundred and ten) class A quotas and 6,665 (six thousand six hundred and sixty-five) class B quotas, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

To approve the transfer by ALISTER HOLDING S.A. of:

- 388 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Fernando Massella;
- 324 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Sandro Peracchio;
- 1,132 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Daniele Angelucci;
- 1,132 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Riccardo Iezzi;
- 1,132 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Riccardo Lodigiani;
- 1,132 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Domenico Piantelli;
- 33 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Angelo Bo;
- 65 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Marco Torchio;
- 33 class «B» quotas of ITL 100,000.- each of the company REPLY EUROPE, S.à r.l. to Mr Ennio Montani.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

It is resolved to approve the transfer of 5,371 (five thousand three hundred and seventy-one) class B shares (or quotas) with a par value of ITL 100,000.- (one hundred thousand Italian lira) each of REPLY EUROPE, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by ALISTER HOLDING S.A., a Luxembourg company having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, as follows:

- 388 (three hundred and eighty-eight) class «B» quotas to Mr Fernando Masella;
- 324 (three hundred and twenty-four) class «B» quotas to Mr Sandro Peracchio;
- 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas to Mr Daniele Angelucci;
- 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas to Mr Riccardo Iezzi;
- 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas to Mr Riccardo Lodigiani;
- 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas Mr Domenico Piantelli;
- 33 (thirty-three) class «B» quotas to Mr Angelo Bo;
- 65 (sixty-five) class «B» quotas to Mr Marco Torchio;
- 33 (thirty-three) class «B» quotas to Mr Ennio Montani.

*Notification*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, REPLY EUROPE, S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of quotas and considers it as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

The Board of Managers is here represented by Mrs Pascale Le Denic, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the appearing persons and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Second resolution*

As consequence of the foregoing, it is stated that the partnership of REPLY EUROPE, S.à r.l. is composed as follows:

- 1.- REPLY S.R.L., Italian company with registered office at Turin (TO), C. so Francia, n° 110, Italy: 7,110 (seven thousand one hundred and ten) class A quotas;
- 2.- ALISTER HOLDING S.A., Luxembourg company, with registered office in Luxembourg: 1,294 (one thousand two hundred and ninety-four) class B quotas;
- 3.- Mr Fernando Masella: 388 (three hundred and eighty-eight) class «B» quotas;
- 4.- Mr Sandro Peracchio: 324 (three hundred and twenty-four) class «B» quotas;
- 5.- Mr Daniele Angelucci: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
- 6.- Mr Riccardo Iezzi: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
- 7.- Mr Riccardo Lodigiani: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
- 8.- Mr Domenico Piantelli: 1,132 (one thousand one hundred and thirty-two) class «B» quotas;
- 9.- Mr Angelo Bo: 33 (thirty-three) class «B» quotas;
- 10.- Mr Marco Torchio: 65 (sixty-five) class «B» quotas;
- 11.- Mr Ennio Montani: 33 (thirty-three) class «B» quotas.

Such amendment in the partnership of REPLY EUROPE, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REPLY EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, R. C. Luxembourg section B numéro 62.574, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 17 avril 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 397 du 2 juin 1998 et du 4 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 832 du 9 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Pascale Le Denic, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 13.775 (treize mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune, divisées en 7.110 (sept mille cent dix) parts sociales de catégorie A et 6.665 (six mille six cent soixante-cinq) parts sociales de catégorie B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Approuver le transfert par ALISTER HOLDING S.A. de:

- 388 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Fernando Masella;

- 324 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Sandro Peracchio;

- 1.132 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Daniele Angelucci;

- 1.132 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Riccardo lezzi;
  - 1.132 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Riccardo Lodigiani;
  - 1.132 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Domenico Piantelli;
  - 33 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Angelo Bo;
  - 65 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société REPLY EUROPE, S.à r.l. à Monsieur Marco Torchio;
  - 33 parts sociales de catégorie B de ITL 100.000,- de la société Reply Europe, S.à r.l. à Monsieur Ennio Montani.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'approuver le transfert de 5.371 (cinq mille trois cent soixante et onze) parts sociales de catégorie B, d'une valeur de ITL 100.000,- (cent mille liras italiennes) chacune de la société REPLY EUROPE, S.à r.l., Luxembourg, prédésignée, par ALISTER HOLDING S.A., une société luxembourgeoise ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, ainsi qu'il suit:

- 38 (trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales de catégorie B à Monsieur Fernando Masella;
- 324 (trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie B à Sandro Peracchio;
- 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B à Daniele Angelucci;
- 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B à Riccardo lezzi;
- 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B à Riccardo Lodigiani;
- 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B à Domenico Piantelli;
- 33 (trente-trois) parts sociales de catégorie B à Angelo Bo;
- 65 (soixante-cinq) parts sociales de catégorie B à Marco Torchio;
- 33 (trente-trois) parts sociales de catégorie B à Ennio Montani.

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, REPLY EUROPE, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Le conseil de gérance est ici représenté par Madame Pascale Le Denic, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

*Seconde résolution*

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que la participation des associés dans REPLY EUROPE, S.à r.l. se compose comme suit:

- 1.- REPLY S.R.L., société italienne avec siège à Turin (TO), C. 50 Francia, n° 110, Italie: 7.110 (sept mille cent dix) parts sociales de catégorie A;
- 2.- ALISTER HOLDING S.A., société luxembourgeoise, avec siège à Luxembourg: 1.294 (mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales de catégorie B;
- 3.- M. Fernando Massella: 388 (trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales de catégorie B;
- 4.- M. Sandro Peracchio: 324 (trois cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie B;
- 4.- M. Daniele Angelucci: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
- 5.- M. Riccardo lezzi: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
- 6.- M. Riccardo Lodigiani: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
- 7.- M. Domenico Piantelli: 1.132 (mille cent trente-deux) parts sociales de catégorie B;
- 8.- M. Angelo Bo: 33 (trente-trois) parts sociales de catégorie B;
- 9.- M. Marco Torchio: 65 (soixante-cinq) parts sociales de catégorie B;
- 10.- M. Ennio Montani: 33 (trente-trois) parts sociales de catégorie B.

Cette modification dans le personnel des associés de REPLY EUROPE, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Le Denic, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2000, vol. 124S, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

J. Elvinger.

(33077/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SEVICO, SERVICES INVESTMENT CO, S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 18.499.

L'assemblée générale des actionnaires de la société a pris la décision en date du 25 octobre 1999 de nommer Monsieur Luc Trivaudey en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Alain Steichen, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33085/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SEVICO, SERVICES INVESTMENT CO, S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 18.499.

L'assemblée générale des actionnaires de la société a pris la décision en date du 1<sup>er</sup> février 2000 d'accorder à Monsieur Yves Cambay un pouvoir de signature individuel illimité sur le compte bancaire de la société ouvert auprès de la BANQUE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33086/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SELIGMAN GLOBAL HORIZON FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.792.

Mr Richard M. Potocki has been appointed as director of the SELIGMAN GLOBAL HORIZON FUNDS (the «Company»), with effect from June 5, 2000.

Therefore, until the annual general meeting of shareholders to be held the last wednesday in the month of June in 2000, the board of directors of the company is comprised as follows:

Stephen J. Hodgdon  
Richard M. Potocki  
Richard R. Schmaltz  
Rodney G.D. Smith  
Brian T. Zino

*On behalf of the SELIGMAN GLOBAL HORIZON FUNDS*

*Signatures*

*Directors*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33084/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SMITHKLINE BEECHAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 73.232.

In the year two thousand, on the second of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of SMITHKLINE BEECHAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed dated on October 26, 1999, inscribed on January 4th, 2000 at Luxembourg trade register, published in the Mémorial C, number 138 of February 11, 2000.

The meeting is presided by Miss Marie-Pierre Vilain, employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.



II.- As it appears from the attendance list, the 300 (three hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To change the Company's business year closing date, from December 31st to June 20th.
- 2) To fix the closing date this year on June 20th, 2000.
- 3) To amend article 10 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

The sole partner decides to change the Company's business year closing date, from December 31st to June 20th.

*Second resolution*

The sole partner decides to fix the closing date this year on June 20th, 2000, so that the business year having started on January 1st, 2000, is closed on June 20th, 2000.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole partner decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation and to give it the following wording:

**Art. 10.** The Company's business year begins on June 21st and closes on June 20th.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'unique associé de la société à responsabilité limitée SMITH-KLINE BEECHAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 4 janvier 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 73.233, constituée suivant acte reçu le 26 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 138 du 11 février 2000.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marie-Pierre Vilain, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'unique associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 300 (trois cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'associé unique peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 20 juin.
- 2) Fixer la date de clôture de cette année au 20 juin 2000.
- 3) Modifier l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 20 juin.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la date de clôture de cette année au 20 juin 2000, de sorte que l'exercice social ayant débuté le premier janvier 2000 se terminera le 20 juin 2000.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner suivante:

**Art. 10.** L'année sociale commence le vingt et un juin et finit le vingt juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M.-P. Vilain, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 5CS, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(33089/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SIAF, SOCIETE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, Société à responsabilité limitée.**

**Au capital de LUF 30.000.000,-**

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 14.599.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 mai 2000*

1. Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, l'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital social.

2. Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital de LUF 30.000.000,- est converti en EUR 743.680,-.

3. Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la valeur nominale des parts sociales est supprimée.

4. Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Jusqu'au 31 décembre 2000, le capital social est fixé à la somme de LUF 30.000.000,-, représenté par 30.000 parts sociales de LUF 1.000,- chacune.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social est fixé à EUR 743.680,-, représenté par 30.000 parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour avis sincère et conforme

*Pour SIAF*

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2000, vol. 537, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33093/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SOGEKA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(33096/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SOGEKA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.745.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 5 mars 1998 à 11.00 heures*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

Par ailleurs, l'assemblée générale statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur J. Quintus, Monsieur J. Winandy, Monsieur Y. Juchem, Monsieur O. Van der Rest et Monsieur T. Trinon, et de Monsieur N. Didier, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2000.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33097/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**STATUS INVESTMENT A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 33.275.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2000, vol. 537, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2000.

*Pour STATUS INVESTMENT A.G.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

(33098/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.266.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 avril 1999 que Monsieur Tsugumasa Kojima a donné sa démission d'administrateur de la société avec effet au 26 avril 1999.

Suivant la même décision Monsieur Hirotaka Nagai, demeurant à Londres, Royaume-Uni, a été appelé aux fonctions d'administrateur de la société avec effet au 26 avril 1999.

Suivant décision prise par le Conseil d'Administration de la société consécutivement à cette assemblée en date du 26 avril 1999 Monsieur Hirotaka Nagai a été nommé vice-président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33079/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.266.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 août 1998 que Monsieur Daisaburo Fujinami a donné sa démission d'administrateur de la société avec effet au 21 août 1998.

Suivant la même décision Monsieur Yukio Ohmichi, demeurant à Bertrange, a été appelé aux fonctions d'administrateur de la société avec effet au 21 août 1998.

Suivant décision prise par le Conseil d'Administration de la société consécutivement à cette assemblée en date du 21 août 1998, Monsieur Yukio Ohmichi a été nommé administrateur-délégué adjoint, les pouvoirs de signature de Monsieur Saisaburo Fujinami ont été annulés et les pouvoirs de signature autorisée de Monsieur Yukio Ohmichi ont été approuvés.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33080/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.266.

## EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 29 novembre 1999, telle que modifiée par la suite, le régime de signature et délégation de pouvoir de signature a été organisé comme suit:

*Régime de signature*

Le Conseil d'administration a conféré délégation de pouvoirs de signature aux personnes suivantes suivant les modalités ci-après fixées:

Nom	Titre	Catégorie
Akira Sato	Président	A
Hirotaka Nagai	Vice-Président	A
Koji Irisawa	Administrateur-délégué	A
Yukio Ahmichi	Administrateur-délégué adjoint	A

Kazuhiro Kondo	Manager	A
Keizo Yamasaki	Manager	A
Françoise Fiolas-Eischen	Assistant Manager	B
Jean-Claude Schweitzer	EDP Manager	C
Josée Arendt	Assistant Manager	C
Fukuko Sagegami	Assistant Manager	C

- Les administrateurs et manager, à l'exception de l'EDP Manager, sont titulaires de la signature de catégorie A.
- Les titulaires de signature de la catégorie B peuvent signer seuls les documents suivants:
  - ordres de paiement jusqu'à un montant de LUF 500.000 (ou d'un montant équivalent en devises étrangères);
  - correspondance ordinaire pour la seule transmission d'informations;
  - reçus, confirmation et vérifications.
- Les titulaires d'une signature de catégorie C peuvent seuls signer les documents suivants:
  - correspondance ordinaire transmettant de simples informations;
  - reçus, confirmation et vérifications.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33081/267/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.266.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la société SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A. en date du 20 avril 2000 que la société DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a été désignée comme réviseur d'entreprises de la banque pour une durée d'un an expirant lors de la réunion du Conseil d'Administration devant arrêter les comptes annuels se rapportant à l'exercice 2000.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33082/267/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.266.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 mai 2000 que Monsieur Tsuyoshi Kuriyama a donné sa démission d'administrateur de la société avec effet au 22 mai 2000.

Suivant la même décision Monsieur Akira Sato, demeurant à Tokyo, a été appelé aux fonctions d'administrateur de la société avec effet au 22 mai 2000.

Suivant décision prise par le Conseil d'Administration de la société consécutivement à cette assemblée en date du 22 mai 2000 Monsieur Akira Sato a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 537, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33083/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SIMSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 65.521.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 537, fol. 99, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2000.

*Le Conseil d'Administration*  
Signatures

(33087/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SIMSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 65.521.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2000*

L'assemblée ratifie la nomination par le conseil d'administration du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédé. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Pour copie conforme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2000, vol. 537, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33088/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

---

**SMITHKLINE BEECHAM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 71.871.

—  
In the year two thousand, on the second of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of SMITHKLINE BEECHAM LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed dated on September 28, 1999, inscribed on October 15th, 1999 at Luxembourg trade register, published in the Mémorial C, number 931 of December 7, 1999.

The meeting is presided by Miss Marie-Pierre Vilain, employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 30,300 (thirty thousand three hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To change the Company's business year closing date, from December 31st to June 25th.
- 2) To fix the closing date this year on June 25th, 2000.
- 3) To amend article 10 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

The sole partner decides to change the Company's business year closing date, from December 31st to June 25th.

*Second resolution*

The sole partner decides to fix the closing date this year on June 25th, 2000, so that the business year having started on January 1st, 2000, is closed on June 25th, 2000.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole partner decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation and to give it the following wording:

**Art. 10.** The Company's business year begins on June 26th and closes on June 25th.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'unique associé de la société à responsabilité limitée SMITHKLINE BEECHAM LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 15 octobre 1999 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71.871, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 931 du 7 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marie-Pierre Vilain, employée privée, demeurant à Luxembourg.  
 Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.  
 L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.  
 Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'unique associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 30.300 (trente mille trois cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 25 juin.
- 2) Fixer la date de clôture de cette année au 25 juin 2000.
- 3) Modifier l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 25 juin.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la date de clôture de cette année au 25 juin 2000, de sorte que l'exercice social ayant débuté le premier janvier 2000 se terminera le 25 juin 2000.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner suivante:

**Art. 10.** L'année sociale commence le vingt-six juin et finit le vingt-cinq juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M.-P. Vilain, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 5CS, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(33091/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SMITHKLINE BEECHAM INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.,  
 Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.233.

In the year two thousand, on the second of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of SMITHKLINE BEECHAM INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, incorporated by deed dated on October 26, 1999, inscribed on January 4th, 2000 at Luxembourg trade register, published in the Mémorial C, number 138 of February 11, 2000.

The meeting is presided by Miss Marie-Pierre Vilain, employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 300 (three hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) To change the Company's business year closing date, from December 31st to June 20th.
- 2) To fix the closing date this year on June 20th, 2000.
- 3) To amend article 10 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

The sole partner decides to change the Company's business year closing date, from December 31st to June 20th.

*Second resolution*

The sole partner decides to fix the closing date this year on June 20th, 2000, so that the business year having started on January 1st, 2000, is closed on June 20th, 2000.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole partner decides to amend article 10 of the Articles of Incorporation and to give it the following wording:

**Art. 10.** The Company's business year begins on June 21st and closes on June 20th.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'unique associé de la société à responsabilité limitée SMITH-KLINE BEECHAM INVESTMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 4 janvier 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 73.233, constituée suivant acte reçu le 26 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 138 du 11 février 2000.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marie-Pierre Vilain, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'unique associé présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignées sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 300 (trois cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'associé unique peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 20 juin.

2) Fixer la date de clôture de cette année au 20 juin 2000.

3) Modifier l'article 10 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 20 juin.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer la date de clôture de cette année au 20 juin 2000, de sorte que l'exercice social ayant débuté le premier janvier 2000 se terminera le 20 juin 2000.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner suivante:

**Art. 10.** L'année sociale commence le vingt et un juin et finit le vingt juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M.-P. Vilain, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 5CS, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

J. Elvinger.

(33090/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**SIIL S.A., SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT DU LUXEMBOURG S.A.,****Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 27.455.

L'an deux mille, le six juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT DU LUXEMBOURG S.A., en abrégé SIIL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 27.455 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 février 1988, publié au Mémorial, Série C, n° 118 du 5 mai 1988.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle le Président nomme secrétaire Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateurs Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, demeurant à Luxembourg et Madame Gerty Marter, directrice de société, demeurant à Soleuvre.

Mademoiselle le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) chacune constituant l'intégralité du capital social de FRF 1.200.000,- (un million deux cent mille francs français) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Mademoiselle Martine Schaeffer, Maître en droit, demeurant à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: M. Schaeffer, S. Bortolus, G. Schneider, G. Marter, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 124S, fol. 72, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

A. Schwachtgen.

(33092/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2000.

**CHEFICOMIN, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.537.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 8, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Signature.

(34052/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.



**EuWeSa, EUROPÄISCHES WERTPAPIERMISSIONS- UND  
HANDELSHAUS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2419 Luxemburg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1) Die BFI BANK LUXEMBOURG, Niederlassung der BFI BANK AG, Dresden, 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxemburg

vertreten durch die Vorstandsmitglieder der BFI BANK DRESDEN mit Sitz in Dresden, Herrn Wilhelm Hartmann und Herr Friedrich Schwab,

hier vertreten durch Herrn Werner Müllerklein, réviseur d'entreprises, wohnhaft in D-Mertesdorf, Zur Aussicht 4, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Dresden, am 12. Mai 2000.

2) Herr Michael Petzold, Diplom-Kaufmann, geschäftsansässig in 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxemburg

hier vertreten durch Herrn Werner Müllerklein, vorgeannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 12. Mai 2000.

Die Vollmachten bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, uni mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

### I. Name, Sitz, Zweck und Dauer

**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen: EUROPÄISCHES WERTPAPIERMISSIONS- UND HANDELSHAUS S.A. kurz «EuWeSa».

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates kann er jederzeit an einen anderer Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Sollten politische Umstände oder höhere Gewalt die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft nicht.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck als Finanzdienstleistungsinstitut für andere gewerbsmäßig folgende Finanzdienstleistungen zu erbringen:

a) die Vermittlung von Geschäften über die Anschaffung und die Veräußerung von Finanzinstrumenten oder deren Nachweis (Anlagevermittlung),

b) die Verwaltung einzelner in Finanzinstrumenten angelegter Vermögen für andere mit Entscheidungsspielraum (Finanzportfolioverwaltung),

c) die Anschaffung und die Veräußerung von Finanzinstrumenten im Wege des Eigenhandels für andere (Eigenhandel),

d) Wertpapierkommissionsgeschäfte,

e) die Kreditvermittlung,

f) die Abschlussvermittlung.

Außerdem kann die Gesellschaft jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern.

Des weiteren kann die Gesellschaft luxemburgische und ausländische Niederlassungen errichten.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

### II. Aktienkapital

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Europäische Währungseinheiten (Euro 1.250.000,-). Es ist in sechshundertfünfundzwanzigtausend (625.000) Aktien mit einem Nennwert von je zwei Europäische Währungseinheiten (Euro 2,-) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluß der Generalversammlung, welcher in nämlicher Form wie für Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen («Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn») und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien. Alle Aktien haben gleiche Rechte.

### III. Verwaltungsrat

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird durch die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich. Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

**Art. 9.** Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können an die in Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aufgeführten Personen übertragen werden; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung werden durch den Verwaltungsrat geregelt. In allen Belangen der laufenden Geschäftsführung der Gesellschaft sowie der diesbezüglichen Vertretung Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wirksam verpflichtet durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Geschäftsführer.

Der Verwaltungsrat ist befugt, eine Geschäftsordnung zu erlassen, in der die Zustimmung des Verwaltungsrates flur bestimmte Geschäfte der Geschäftsführung festgelegt wird.

Ferner kann der Verwaltungsrat einzelne Aufgaben der Geschäftsführung auf Ausschüsse, einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder an dritte Personen oder Unternehmen übertragen. Er setzt die diesbezüglichen Vergütungen fest, welche von der Gesellschaft getragen werden.

**Art. 10.** Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines oder mehrerer Jahre bestellt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie beginnt am Ende der Generalversammlung, welche die Verwaltungsräte bestellt und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, so können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor. Die Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und kann einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende bestellen.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann privatschriftlich durch Fernschreiben, Telefax oder Telegramm erteilt werden. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Der Verwaltungsrat ist beschlußfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlußfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden unterzeichnet werden.

Auf Veranlassung eines jeden Verwaltungsratsmitglieds können Beschlüsse des Verwaltungsrates auch einstimmig durch Brief, Fernschreiben, Fernkopierer oder Telegramm gefaßt werden.

#### IV. Überwachung

**Art. 12.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehreren unabhängigen Réviseurs d'Entreprises, die in Luxemburg nach dem Gesetz vom 28. Juni 1984 zugelassen sind.

**Art. 13.** Der Réviseur d'Entreprises hat ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über alle Geschäfte der Gesellschaft. Er darf an Ort und Stelle Einsicht nehmen in die Bücher, den Schriftwechsel, die Protokolle und die sonstigen Geschäftsunterlagen der Gesellschaft.

Er berichtet der Generalversammlung über das Ergebnis seiner Prüfung.

**Art. 14.** Die Wahl des Réviseur d'Entreprises erfolgt jährlich durch den Verwaltungsrat. Die Wiederwahl ist zulässig.

#### V. Generalversammlung der Aktionäre

**Art. 15.** 1. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates und die Festsetzung deren Vergütungen;
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- d) Beschluß über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- e) Auflösung der Gesellschaft.

**Art. 16.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 10.30 Uhr am zweiten Freitag des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Luxemburger Bankfeiertage fällt, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

**Art. 17.** Außerordentliche Generalversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort innerhalb oder außerhalb des Großherzogtums Luxemburg einberufen werden.

**Art. 18.** Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie muß binnen einer Monatsfrist einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat hierzu schriftlich unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung anwesend oder vertreten, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person.

**Art. 19.** Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Die Aktien müssen spätestens fünf (5) Arbeitstage vor der Generalversammlung bei einer durch den Verwaltungsrat zu benennenden Bank hinterlegt werden, um an der Versammlung teilnehmen zu können.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefaßt, sofern die Vorschriften des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn keine anderweitigen Bestimmungen treffen. Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die vom jeweiligen Vorsitzenden unterzeichnet werden.

## VI. Rechnungslegung

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 21.** 1. Der Verwaltungsrat stellt nach Ablauf eines jeden Jahres den Jahresabschluß auf. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes vorweg der gesetzlichen Rücklage so lange zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals ausmacht.

Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat den Jahresabschluß bestehend aus einer Bilanz, einer Gewinn- und Verlustrechnung und einem diese erläuternden Anhang sowie, soweit gesetzlich erforderlich, einen Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den gewählten Réviseur d'Entreprises zur Prüfung vor.

2. Die Generalversammlung befindet über den Jahresabschluß und bestimmt über die Verwendung des Jahresgewinns. Sie kann im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn aus dem verteilungsfähigen Gewinn die Ausschüttung einer Dividende beschließen.

3. Unter den Bedingungen von Artikel zweiundsiebzig zwei des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden als Abschlag auf die zu erwartende Dividendenberechtigung am Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen.

## VII. Auflösung der Gesellschaft

**Art. 22.** Wird die Gesellschaft durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung setzt deren Befugnisse und Vergütung fest.

## VIII. Schlußbestimmungen

**Art. 23.** Pur sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das Gesetz vom dreißigsten März neunzehnhundertachtundachtzig und das Gesetz vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn.

### Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausend.

2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Kalenderjahr zweitausendeins (2001) stattfinden.

### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Feststellung der Satzung erklären die Erschienenen, die sechshundertfünfundzwanzig tausend (625.000) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1. BFI BANK LUXEMBOURG, Niederlassung der BFI BANK AG, Dresden . . . . . 624.999 Aktien

2. Diplom-Kaufmann Michael Petzold . . . . . 1 Aktie

Gesamtes Aktienkapital: sechshundertfünfundzwanzigtausend Aktien . . . . . 625.000 Aktien

Sämtliche Aktien wurden voll und bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von eine Million zweihundertfünfzigtausend Europäische Währungseinheiten (Euro 1.250.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

### Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel sechsundzwanzig des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn erfüllt sind.

### Schätzung der Gründungskosten

Zu fiskalischen Zwecken wird das Gesellschaftskapital auf fünfzig Millionen vierhundertvierundzwanzigtausendachthundertfünfundsiebzig Luxemburger Franken (LUF 50.424.875,-) abgeschätzt.

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr sechshunderttausend Luxemburger Franken (LUF 600.000,-).

### Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxemburg.

2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr bis zum einunddreißigsten Dezember zweitausend befindet, werden ernannt:

- a) Herr Norbert Mäteling, wohnhaft in Luxemburg.
- b) Herr Michael Petzold, wohnhaft in Luxemburg.
- c) Herr Friedrich Schwab, wohnhaft in Reichenberg.
- d) Herr Wilhelm Hartmann, wohnhaft in Dresden.

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden am Tag der jährlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Müllerklein, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 124S, fol. 48, case 11. – Reçu 504.249,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 31. Mai 2000.

P. Bettingen.

(34003/202/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

### **X-TREM BANANAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8370 Hobscheid, 34B, rue de Kreuzerbuch.

R. C. Luxembourg B 23.716.

#### STATUTS

L'an deux mille, le huit juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Madame Yolande Blanche Elvire Stalkowski, épouse Fabrice Eggimann, éditrice, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 29, route de Remich;

2.- Monsieur Fabrice André Francis Eggiman, éditeur, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 29, route de Remich;

3.- Madame Rodrigues de Abreu Maria de Conceicao, retraitée, demeurant au 13, rue de la Corniche, L-5956 Itzig, ici représentée par Monsieur Fabrice Eggiman, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4.- Madame Lenoir Joelle-Nelly, épouse Allamargot, retraitée, demeurant au 21, rue du Général de Gaulle F-33290 Parempuyre,

ici représentée par Monsieur Fabrice Eggiman, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

5.- Monsieur Patrick Eggimann, commerçant, demeurant au 16, rue Maurice Bertaux F-78340 Maurecourt, ici représenté par Monsieur Fabrice Eggiman, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Objet, Raison Sociale, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- vente de matériel et équipement de sport;
- exploitation de tous services annexes nécessaires tels qu'ateliers de réparations ou de conception;
- tous services et conseils dans le domaine de la vente de matériel et équipement de sport;
- acquérir, créer, céder tous brevets, concessions, licences, marques de fabrique;
- l'organisation d'événements médiatiques ainsi que de séminaires à vocation sportive.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de X-TREM BANANAS, S.à r.l.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Hobscheid.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Yolande Stalkowski, prénommée, cent vingt-cinq parts . . . . .	125
2.- Monsieur Fabrice Eggimann, prénommé, cent vingt-cinq parts . . . . .	125
3.- Madame Lenoir Joelle-Nelly, prénommée quatre-vingt-dix parts . . . . .	90
4.- Madame Rodrigues de Abreu Maria de Conceicao, prénommée, quatre-vingt-dix parts . . . . .	90
5.- Monsieur Patrick Eggimann, prénommé, soixante-dix parts . . . . .	<u>70</u>
Total: cinq cents parts . . . . .	500

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de LUF 500.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de décès soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 14.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 17.** Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre de l'an deux mille.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10 % du capital social.

#### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

##### *Disposition générale*

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick Eggiman, prénommé.

Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

- Madame Yolande Eggiman-Stalkowski, éditrice, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 29, route de Remich;

- Monsieur Fabrice Eggiman, éditeur, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 29, route de Remich.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'au montant de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-). Pour toute opération dépassant le montant de cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-) la signature conjointe du gérant technique ensemble avec un des gérants administratifs est requise.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-8370 Hobscheid, 34B, rue de Kreuzerbuch.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. B. E. Stalkowski, F. A. F. Eggiman, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 2000, vol. 414, fol. 30, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2000.

E. Schroeder.

(34017/228/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

#### **CARYNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.674.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARYNS S.A., Société Anonyme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Signatures

(34047/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CARYNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.674.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée  
le 22 juin 2000 au siège social*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000/2001 comme suit:

*Conseil d'administration*

- MM. Mauro Iguera, dirigeant d'entreprise, demeurant à Genova (Italie), président;  
Marco Rizzo, dirigeant d'entreprise, demeurant à Genova (Italie), administrateur-délégué;  
Giovanni Paolo Rizzo, agent maritime, demeurant à Genova (Italie), administrateur-délégué;  
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour CARYNS S.A., Société Anonyme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34048/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**CORPS DES SAPEURS POMPIERS PFAFFENTHAL, A.s.b.l., Association sans but lucratif,  
FREIWILLIGE FEUERWEHR PFAFFENTHAL, A.s.b.l., Vereinigung ohne Gewinnzweck,  
POMPJEEN PAFENDALL, A.s.b.l., Vereenegung ouni Gewinnzweck.**

Gesellschaftssitz: L-2344 Luxemburg, 14, rue du Pont

—  
STATUTEN

Zwischen den Unterzeichneten  
und allen später eintretenden Personen wird eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gegründet, welche dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den gegenwärtigen Statuten unterliegt.

**Kapitel I. - Name, Sitz, Dauer, Zweck**

**Art. 1.** Die Vereinigung trägt den Namen CORPS DES SAPEURS POMPIERS PFAFFENTHAL, A.s.b.l. oder FREIWILLIGE FEUERWEHR PFAFFENTHAL, A.s.b.l. oder POMPJEEN PAFENDALL, A.s.b.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Vereinigung ist im Feuerwehrlokal in Pfaffenthal:  
14, rue du Pont, L-2344 Luxemburg.

**Art. 3.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Aufgabe der Vereinigung ist als Feuerwehr die geordnete Hilfeleistung bei Bränden, Unfällen und anderen Notständen wo die Sicherheit von Personen oder Gütern in Gefahr ist.

Die Vereinigung gehört dem Luxemburger Landesfeuerwehrverband und dem zuständigen Kantonalverband an. Sie steht freiwillig, ehrenamtlich und autonom im Dienste der Bürger der Gemeinde Luxemburg.

Zur Erfüllung dieser Aufgabe dient die theoretische, praktische und körperertüchtigende Ausbildung der aktiven Wehrmitglieder auf lokaler, kantonaler und nationaler Ebene.

Eine weitere Aufgabe besteht darin, die Mitglieder zur Hilfsbereitschaft anzuregen, sowie die Kameradschaft unter ihnen zu fördern und zu pflegen.

Die Bildung einer Jugendfeuerwehr ist ins Auge zu fassen und nach dem Reglementen der nationalen Jugendkommission auszurichten.

Die Vereinigung kann alle zu ihrem Geschäftszweck nötigen Tätigkeiten und Akte unternehmen.

Die Vereinigung, hierunter als «Wehr» benannt, ist politisch und ideologisch neutral.

**Kapitel II. - Mitglieder**

**Art. 5.** Die Wehr besteht aus: aktiven Mitgliedern;  
inaktiven Mitgliedern;  
Ehrenmitgliedern.

Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt, kann jedoch nie unter 9 sinken.

**Art. 6.** Aktives Mitglied kann jeder unbescholtene Bürger werden. Er soll in der Gemeinde Luxemburg wohnen. Aktive Mitglieder können werden:

a. Jugendliche vom 8. bis 16. Lebensjahr. Sie sind Mitglieder der Jugendfeuerwehr.

b. Personen vom 16. bis 60. Lebensjahr. Sie bilden die Erwachsenenabteilung.

c. Ausländische Mitbürger können aktives Mitglied der Feuerwehr werden, wenn sie die unter a. und b. festgesetzten Bedingungen erfüllen und wenn sie die luxemburgische Sprache beherrschen und sich den luxemburgischen Gepflogenheiten und Traditionen unterwerfen.

Ab dem 50. Lebensjahr erfolgt die Aufnahme ohne Anrecht auf Sterbegeld und «Allocation de Vétérance».

Für Jugendliche bis zum 18. Lebensjahr ist die Zustimmung der Eltern oder des Erziehungsberechtigten erforderlich.

Jugendliche, die sich in der Jugendfeuerwehr bewährt haben, werden ab dem 16. Lebensjahr in die Erwachsenenabteilung übernommen.

Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand in geheimer Wahl. Eine eventuelle Ablehnung ist zu begründen und dem Antragsteller schriftlich mitzuteilen.

Die aktive Dienstzeit erlischt mit dem Erreichen der vom Landesverband festgesetzten Altersgrenze. Erworbene Rechte auf Ehrenzeichen, Veteranenzulage und Sterbegeld bleiben jedoch gewahrt.

**Art. 7.** Inaktives Mitglied wird jedes aktive Mitglied beim Erreichen der Altersgrenze, bei Invalidität und bei festgestellter Feuerwehrdienstunfähigkeit. Im Bedarfsfalle können inaktive Mitglieder für die ihnen zumutbaren Aufgaben und Arbeiten hinzugezogen werden. Inaktive Mitglieder bleiben in Versammlungen und Generalversammlungen stimmberechtigt.

**Art. 8.** Ehrenmitglied kann jeder werden, der zur Förderung und Unterstützung der Wehr den hierzu vorgeschriebenen Jahresbeitrag leistet. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

**Art. 9.** Jedes aktive Mitglied hat die Pflicht bei der Gestaltung des Wehrgeschehens mitzuwirken und das Recht in eigener Sache gehört zu werden. Ab dem 16. Lebensjahr ist es stimmberechtigt in der Generalversammlung.

**Art. 10.** Jedes aktive Mitglied übernimmt freiwillig die Verpflichtung:

- die im Rahmen der Statuten und Reglemente gegebenen Anordnungen genau zu befolgen,
- an den angesetzten praktischen und theoretischen Übungen und Wehrveranstaltungen regelmässig, pünktlich und aktiv teilzunehmen, mindestens 1/3 der praktischen und theoretischen Übungen,
- sich soweit als möglich an allen Einsätzen der Wehr bei Bränden und sonstigen Notständen aktiv zu beteiligen,
- Disziplin und Gehorsam gegenüber den Vorgesetzten zu wahren sowie Kameradschaft innerhalb der Mannschaft zu respektieren,
- aktiv am Ansehen und Gedeihen der Wehr teilzunehmen.

**Art. 11.** Bei Verstössen gegen die Statuten und Reglemente der Wehr, des Kantonalverbandes oder des Landesverbandes können folgende Ordnungsmassnahmen ergriffen werden:

- a. Verweis durch den Wehrführer,
- b. Verweis vor dem Vorstand,
- c. Suspendierung oder Ausschluss durch den Vorstand,
- d. Ausschluss durch die Generalversammlung,

e. Offiziere und Unteroffiziere welche einer Sektion vorstehen, können ihres Postens vorübergehend oder vorläufig durch mehrheitlichen Vorstandsbeschluss enthoben werden, wenn sie gegen die Statuten und Reglemente der Wehr, des Kantonaloder Landesverbandes verstossen, ihren Pflichten nicht gewachsen sind oder sie vernachlässigen. Der Vorstand ist in diesem Falle nur beschlussfähig, wenn mindestens 3/4 der Mitglieder anwesend sind. Eine vorübergehende Amtsenthebung kann nur über einen Zeitraum von maximal 12 Monaten ausgesprochen werden. Eine vorläufige Amtsenthebung kann nur bis zur nächsten Generalversammlung ausgesprochen werden. Letztere entscheidet über eine endgültige Amtsenthebung.

Gegen die Ordnungsmassnahmen steht jedem aktiven und inaktiven Mitglied der Wehr das Recht auf Beschwerde zu. Diese muss spätestens 7 Tage nach Ausspruch der Ordnungsmassnahme schriftlich beim Wehrführer eingebracht werden. Die anschliessende Entscheidung des Vorstandes wird dem Beschwerdeführer schriftlich mitgeteilt.

**Art. 12.** Die Mitgliedschaft erlischt durch:

- Tod,
- freiwilligen Austritt,
- Nichtzahlung des Mitgliederbeitrags,
- Ausschluss durch den Vorstand.

**Art. 13.** Der Ausschluss eines Mitgliedes wird durch die Generalversammlung mit einer 2/3 Stimmenmehrheit der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder vorgenommen und zwar in folgenden Fällen:

- wenn ein Mitglied durch eine Tat oder eine Nachlässigkeit schwerwiegend gegen die Statuten oder Reglemente der Wehr, des Kantonal- oder Landesverbandes verstossen hat,
- wenn ein Mitglied durch eine Tat oder eine Nachlässigkeit seinem guten Ruf oder seiner persönlichen Ehre, der Ehre eines anderen Mitgliedes oder derjenigen der Wehr geschadet hat.

Die ausgetretenen oder ausgeschlossenen Mitglieder, sowie die Nachkommen von verstorbenen Mitglieder können weder gezahlte Beiträge zurückfordern, noch irgendwelche Ansprüche auf das Vermögen der Wehr geltend machen. Jedwede Effekten oder anderer zur Verfügung gestellter Besitz der Wehr, sind spätestens 30 Tage nach Erhalt einer schriftlichen Zurückforderung beim Wehrführer abzuliefern. Fehlendes oder Beschädigtes ist zu ersetzen, wenn nötig durch das Bezahlen der Anschaffungssumme. Bei verstorbenen Mitgliedern kann die Ausbezahlung der Sterbefallsumme an die Erbberechtigten bis zu einer endgültigen Bereinigung verzögert werden. In jedem Falle behält die Wehr sich gerichtliche Schritte zur Zurückerlangung ihres Eigentums vor.



**Art. 14.** Der Mitgliederbeitrag wird jedes Jahr vom Vorstand vorgeschlagen und von der Generalversammlung festgesetzt. Dieser Betrag kann die Summe von 200 Franken (zweihundert) Indexziffer 100 für aktive und inaktive Mitglieder nicht übersteigen. Der für Ehrenmitglieder festgesetzte Beitrag ist jeweils der Mindestbeitrag.

Der Mitgliederbeitrag ist innerhalb einer Frist von 3 Monaten nach der Generalversammlung zu zahlen. Bei Nichtzahlung des Beitrags nach Ablauf dieser Frist erlischt die Mitgliedschaft.

### Kapitel III. - Der Vorstand

**Art. 15.** Die Leitung der Wehr geschieht durch den Wehrführer. Ihm zur Seite steht der Vorstand:

- a. der Wehrführer (Chef de Corps);
- b. der (die) Wehrführerstellvertreter (Chef de Corps adjoint);
- c. der Schriftführer;
- d. der Kassierer;
- e. die Beisitzenden;
- f. der Mannschaftsvertreter;
- g. der Jugendleiter;
- h. die Sektionschefs.

Aus der Zahl der Wehrsektionen (eine Sektion = 9 Feuerwehrleute) der Erwachsenenabteilung ergeben sich Dienstgrad des Wehrführers, Anzahl und Dienstgrad der Stellvertreter, sowie die Anzahl der Sektionschefs.

Der Jugendleiter wird vom Vorstand vorgeschlagen und vom Wehrführer ernannt.

**Art. 15a.** Der Vorstand muss sich, falls Ausländer in der Wehr vorhanden sind, aus 2/3 Mitglieder luxemburgischer Nationalität und 1/3 ausländischer Nationalität zusammensetzen. Kandidaten für einen Posten im Vorstand müssen im Besitz des BTI -Diplomes sein. Wenn dies nicht der Fall ist, so müssen sie mindestens den Grundlehrgang absolviert haben.

**Art. 16.** Für den Posten des Wehrführers stellen die aktiven Mitglieder, die die vorschriftsmässige Bedingungen erfüllen, ihre jeweilige Kandidatur. Die Kandidatenliste wird dem Kommandanten der Berufsfeuerwehr vorgelegt, der sie der Gemeindeverwaltung vorlegt. Die Gemeindeverwaltung ernennt auf unbestimmte Zeit den fähigsten Kandidaten zum Posten des Wehrführers.

**Art. 17.** Der Sekretär, der Kassierer und die Beisitzenden werden in verschränkter Reihenfolge auf die Dauer von 4 Jahren von der Generalversammlung in geheimer Wahl bestätigt. Diese teilweise Erneuerung des Vorstandes geschieht alle 2 Jahre.

**Art. 18.** Bei eventueller Stimmgleichheit bei allen Wahlen entscheidet das Dienstalder der Kandidaten.

**Art. 19.** Kandidaten für einen Posten als Offizier, Unteroffizier oder Jugendleiter müssen die durch den Landesfeuerwehrverband vorgeschriebenen Bedingungen erfüllen:

- |                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| für Offizier und Unteroffizier: | - Erste Hilfe; |
|                                 | - Sauvetage;   |
|                                 | - BT2.         |
| für Jugendleiter:               | - Erste Hilfe; |
|                                 | - BT1;         |
|                                 | - AB-Lehrgang; |
|                                 | - C-Lehrgang.  |

**Art. 20.** Kandidaturen für einen Posten im Wehrvorstand müssen wenigstens 48 Stunden vor der Generalversammlung schriftlich beim Wehrführer eingegangen sein.

**Art. 21.** Die Vorstandsmitglieder treten aus ihrem Amt durch Tod, freiwilligen Austritt, Abberufung, Ausschluss und beim Erreichen der vom Landesfeuerwehrverband vorgesehenen Altersgrenze.

Wird ein Vorstandsposten während dem Geschäftsjahr frei, so kann der Wehrführer den Posten vorläufig neu besetzen, unbeschadet der Bestätigung durch die nächste Generalversammlung. Im Falle einer Neubesetzung vor Ablauf der normalen Mandatsdauer übernimmt das neue Vorstandsmitglied den Posten für die restliche Mandatsdauer.

Im Falle des Wehrführers übernimmt der dienstälteste Stellvertreter, der die Bedingungen des Landesfeuerwehrverbandes erfüllt, das Amt bis zur nächsten Generalversammlung.

**Art. 22.** Der Vorstand tritt so oft zusammen, wie es die Belange der Wehr erfordern, wenigstens jedoch 5 mal im Jahr, auf Einberufung durch den Kommandanten, oder falls 1/3 des Vorstandes dies wünscht. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend sind. Er fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmgleichheit wird die Angelegenheit auf die kommende Sitzung vertagt. Bei erneuter Stimmgleichheit ist die Stimme des Wehrführers ausschlaggebend.

**Art. 23.** Der Vorstand hat die weitgehendsten Befugnisse zur Führung der Wehrgeschäfte. Alles was nicht ausdrücklich durch die vorliegenden Statuten oder durch Gesetz der Generalversammlung vorbehalten ist, gehört zu seinem Aufgabenbereich. Er kann Reglemente und Dienstvorschriften erlassen, abändern oder aufheben. Der Vorstand legt seine internen Aufgabenverteilung fest. Er kann allgemeine oder spezielle Vollmachten erteilen, darunter die Bankvollmachten an den Kassierer und an 2 Vorstandsmitglieder. Er kann Kommissionen einsetzen, denen jedoch ein Vorstandsmitglied angehören muss.

**Art. 24.** Die Aufgaben des Wehrführers sind:

- a. die Leitung der Ausbildungs-, Übungs-, Feuerschutz- und Rettungsdienste,
- b. die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung,
- c. die Vertretung der Wehr,

- d. die Beurkundung, mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, der Korrespondenz und aller wichtigen Schriftstücke,
- e. die Aufsicht über ordnungsgemässen Auftritt und vorschriftsmässige Bekleidung der Feuerwehrleute bei Ausgängen der Wehr,
- f. die Beratung der Gemeinde in allen Angelegenheiten des Brand- und Rettungsdienstes, der Anschaffung von Feuerlösch- und Rettungsmaterial und die Anregung von Verbesserungsmassnahmen,
- g. die Überwachung einer ordnungsgemässen Führung von Inventar- und Dienstbuch, sowie der Mitglieder- und Anwesenheitslisten,
- h. er betraut einen seiner Stellvertreter mit der Ausbildung der Feuerwehrleute in der Wehr.

**Art. 25.** Der (Die) Stellvertreter haben die Aufgabe den Wehrführer bei der Ausführung seiner Mission zu unterstützen, ihn im Abwesenheits- oder Verhinderungsfall zu ersetzen.

**Art. 26.** Die Sektionschefs haben die Aufgabe, Wehrführer und Stellvertreter bei der Ausbildung und im Einsatz zu unterstützen. Bei der Ausbildung und im Einsatz werden ihnen eine Sektion zugeteilt.

**Art. 27.** Der Jugendleiter unterrichtet die Jugendabteilung der Wehr nach den Reglementen und Vorschriften der Nationalen Jugendfeuerwehrkommission. Er legt dem Kommandanten Rechenschaft ab.

**Art. 28.** Der Sekretär der Wehr führt das Mitgliederverzeichnis. Er erledigt alle die ihm auferlegten schriftlichen Arbeiten. Er verfasst die Berichte über die Vorstandssitzungen und die Generalversammlungen. Er verwaltet das Archiv der Wehr.

**Art. 29.** Alle Gerichtsverfahren werden im Namen der Wehr, durch den Vorstand, vertreten durch den Wehrführer, geführt.

Die Wehr ist in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern gebunden, darunter obligatorisch jene des Kommandanten, oder im Verhinderungsfalle, von seinem Stellvertreter, unbeschadet der Artikel 23 und 35.

#### **Kapitel IV. - Die Generalversammlung**

**Art. 30.** Die Generalversammlung wird jedes Jahr im ersten Viertel des Jahres vom Vorstand einberufen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann vom Vorstand oder vom Wehrführer einberufen werden, wenn die Umstände dies verlangen. Bei schriftlicher Anfrage von 1/3 der Mitglieder muss eine ausserordentliche Generalversammlung innerhalb von 2 Monaten einberufen werden.

Einberufungen zur Generalversammlung erfolgen schriftlich mit einer Frist von 14 Tagen, unter Angabe der Tagesordnung.

**Art. 31.** Die Generalversammlung wird vom Wehrführer oder von seinem Stellvertreter geleitet. Sie ist öffentlich.

Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist. Ist dies nicht der Fall, so kann sofort eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen werden, welche in jedem Fall beschlussfähig ist.

Jedes stimmberechtigte Mitglied verfügt über eine Stimme. Ein Mitglied kann sich nicht durch Vollmacht vertreten lassen.

Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst, sofern die vorliegenden Statuten es nicht anders bestimmen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Wehrführers ausschlaggebend.

Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in einem eigenen Register festgehalten.

**Art. 32.** Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a. die Wahl des Vorstandes, der Sektionschefs, des Jugendleiters und der Kassen revisoren mit Ausnahme des Wehrführers,
- b. die Abberufung des Vorstandes,
- c. die Genehmigung der Tätigkeits-, Kassen- und Kassenprüfberichte,
- d. den Ausschluss eines Mitgliedes,
- e. die Festlegung des Mitgliederbeitrages,
- f. die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge,
- g. die Abänderung der Wehrstatuten,
- h. die Entscheidung über Angelegenheiten, die der Vorstand nicht verabschieden kann,
- i. die Auflösung der Wehr.

**Art. 33.** Beschlüsse über Punkte, die nicht auf der Tagesordnung stehen, können nur gefasst werden, wenn 2/3 der anwesenden Mitglieder dies so beschliessen. Dabei darf kein Beschluss über die unter Artikel 32 aufgeführten Punkte gefasst werden.

**Art. 34.** Die Statuten der Wehr können nur abgeändert werden, wenn die zur Änderung anstehenden Punkte in der Einberufung zur Generalversammlung aufgeführt sind und wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind.

Für eine Änderung ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich. Wenn keine 2/3 der Mitglieder anwesend sind, kann eine zweite Generalversammlung stattfinden, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss.

#### **Kapitel V. - Kassenwesen und Geschäftsjahr**

**Art. 35.** Das Kassenwesen wird vom Kassierer der Wehr versehen. Er führt ordnungsgemäss Buch über Einnahmen und Ausgaben und legt Rechnung ab. Er vertritt die Wehr gegenüber Geldinstituten für alle laufenden Geschäfte. Kassen- und Buchführung sind jährlich, nach Ablauf des Geschäftsjahres, abzuschliessen und von den Kassenrevisoren zu prüfen und abzuzeichnen.

Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

Der Kassierer hält das Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Ansicht zur Verfügung.

Die Generalversammlung bestimmt jedes Jahr zwei Kassenrevisoren, welche dem Vorstand und der Generalversammlung Bericht über die Kassenprüfung ablegen.

**Art. 36.** Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr an dem Datum der Unterzeichnung vorliegender Statuten und endet am 31. Januar desselben Jahres.

#### Kapitel VI. - Fusion, Auflösung

**Art. 37.** Die Fusion oder die Auflösung der Wehr kann nur geschehen, wenn in einer zu diesem Zweck einberufenen Generalversammlung 2/3 der Mitglieder anwesend sind. Wenn diese Anwesenheit nicht erreicht wird, so wird eine zweite Versammlung einberufen, wobei die Hälfte der Mitglieder anwesend sein muss.

Die Fusion oder Auflösung der Wehr kann nur durch eine Stimmenmehrheit von 3/4 angenommen werden.

**Art. 38.** Im Falle der Fusion oder der Auflösung wird das Liquidationsverfahren von der Generalversammlung festgelegt.

Nach Begleichung aller Schulden wird das Vermögen der Wehr der «Fondation der luxemburgischen Feuerwehren» zugute kommen.

#### Kapitel VII. - Verschiedenes

**Art. 39.** Die Wehr hat sich entsprechend der bei der Versicherung geltenden Vorschriften gegen Unfälle jeder Art im und ausser des «service commandé», bei Autounfällen und im Falle der Haftpflicht abzusichern.

**Art. 40.** Die Vereinigung POMPJEEN PAFENDALL, ohne Gewinnzweck übernimmt alle Rechte und Verpflichtungen der im Jahre 1851 gegründeten freiwilligen Feuerwehr von Pfaffenthal.

**Art. 41.** Für alle in den gegenwärtigen Statuten nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle, gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck, die Satzungen und Richtlinien des Landesfeuerwehrverbandes, die grossherzoglichen und ministeriellen Reglemente betreffend das Feuerlöschwesen, sowie die diesbezüglichen Reglemente der Gemeinde Luxemburg.

Die Mitglieder des Vorstandes:

Deutsch Robert	- Wehrführer (Chef de Corps);
Mauer Gilbert	- Mannschaftsvertreter + Sektionschef;
Bintner Henri	- Sekretär + Sektionschef;
Schumacher M.-Jeanne	- Kassiererin;
Deutsch Tom	- Jugend Leiter;
Kappler Corinne	- Beisitzende;
Majerus Nico	- Beisitzender.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2000, vol. 537, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(34018/000/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

#### CITY 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 37.944.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

\* Report à nouveau . . . . . 2.232.475,- BEF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Signature.

(34056/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

#### CITY 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 37.944.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 juin 2000, que Monsieur Roland Leguizamon, demeurant au 24, rue de l'Aubépine, 1205 Genève, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Rolf Fricker, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34057/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**BRASINAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.604.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(34042/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**BRASINAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.604.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de BRASINAL S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:
- perte à reporter: . . . . . 458.164,- LUF
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 5 juin 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34043/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**BREW RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 56.288.

**EXTRAIT**

Des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, le lundi 8 mai 2000 à 11.00 heures:

L'assemblée nomme KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2001 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34044/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CRANBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.797.

Société anonyme luxembourgeoise constituée suivant acte reçu par Maître Marie-Antoine-Paul-André-Octave-Roger Wurth, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 83 du 16 avril 1974. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 212 du 8 octobre 1981.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

CRANBURY HOLDING S.A.

*Société Anonyme*

*Signature*

(34072/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CRANBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 11.797.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2000 a renouvelé pour un terme d'une année le mandat d'Administrateur de Messieurs Alain Kuentz et Armand Vesin.

Cette Assemblée a également renouvelé pour un terme d'une année le mandat de Commissaire aux comptes de la S.F.C. REVISION, société civile.

Enfin, l'Assemblée a nommé en qualité d'Administrateur, pour un terme d'une année, Monsieur Gilbert Habermann, cadre de banque, demeurant à F-75044 Paris, en remplacement de Monsieur Claude Vinot, qui n'a pas souhaité voir renouveler son mandat.

Leurs mandats prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2001.

Par ailleurs, et délibérant en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée s'est prononcée pour la poursuite de l'activité de la Société.

Pour extrait conforme  
CRANBURY HOLDING S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34073/546/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CADIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6. avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 66.919.

## EXTRAIT

Des résolutions de l'assemblée générale ordinaire de la société CADIM LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, le 30 mai 2000:

L'assemblée générale a approuvé le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 1999, relatifs à l'exercice social de 1999.

L'assemblée générale a donné quitus au commissaire aux comptes et aux membres du conseil d'administration de la société pour l'exercice de leurs fonctions relatives à l'exercice social se terminant au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour réquisition  
Un mandataire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34045/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CHRISTINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 21 juin 2000  
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société*

Monsieur le Président propose d'accepter la démission de Marjorie Carletto de ses fonctions d'administrateur. Il propose de nommer en son remplacement la société DALEY STRATEGIES S.A. et ce jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Tous les actionnaires présents ou représentés décident d'approuver la nomination de la société DALEY STRATEGIES S.A. en remplacement de Marjorie Carletto aux fonctions d'administrateur.

Pour publication  
Pour extrait conforme et sincère  
Pour CHRISTINA S.A.  
P. Sganzerla  
Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34053/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.924.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 26 mai 2000*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- \* de nommer Monsieur Francesco Morandi en qualité de directeur général de la Société;
- \* d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Francesco Morandi qui peut engager la Société par sa seule signature à l'exception de la gestion des comptes bancaires ouverts au nom de la Société où Monsieur Morandi devra signer conjointement avec un membre du Conseil d'Administration de la Société.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

T. van Dijk  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34054/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.924.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 26 mai 2000*

Au Conseil d'Administration de CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- \* de déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Francesco Morandi qui peut engager la Société par sa seule signature à l'exception de la gestion des comptes bancaires ouverts au nom de la Société où Monsieur Morandi devra signer conjointement avec un membre du Conseil d'Administration de la Société.

Luxembourg, le 26 mai 2000.

T. van Dijk  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34055/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**C.F.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 64.719.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 538, fol. 23, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

(34050/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**C.F.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 64.719.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 avril 2000*

*Résolutions*

Sont nommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro, Juriste, demeurant à Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT), avec siège social à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
C.F.F. S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 538, fol. 23, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34051/536/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**CODEPA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 25.961.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 29, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2000*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juin 2000*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour la société  
Signature

(34058/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.235.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(34059/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.235.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2000*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter: . . . . . 583.092,- LUF

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34060/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**COMPAGNIE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 29.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. de Woot  
Administrateur

G. Piret  
Administrateur-  
délégué

(34065/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**COMPUTACENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare, Galerie Kons II.  
R. C. Luxembourg B 52.391.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juin 2000, que:

\* les démissions de Messieurs Richard Oshlo, Luk Brulez et Philip Harding en qualité d'administrateurs ont été acceptées;

\* le nombre d'administrateurs a été réduit à trois;

\* Monsieur Anthony Conophy, résidant au 129, Cassiobury Drive, Watford, WD1 3AG et Monsieur Michael Norris, résidant au 44, Totteridge Common, Londres, N20 8ND, ont été nommés aux postes d'administrateurs;

\* les anciens pouvoirs de signatures en relation avec les comptes bancaires de la société ont été annulés. Les nouveaux pouvoirs de signatures sont fixés comme suit:

– Mesdames Ulla Franz, Netty Klein et Isabelle Ladiray: signature individuelle jusqu'à un montant de 300.000,- LUF; au-dessus de ce montant, signature collective à deux.

Luxembourg, le 27 juin 2000.

*Pour la société  
Un mandataire  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 28, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34067/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**CORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 30.970.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration  
Par mandat  
Signature*

(34068/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**CORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 30.970.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2000 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, le mandat des administrateurs a été renouvelé pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006 et que Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 27 juin 2000.

*Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Par mandat  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34069/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**DENNEMEYER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Howald.  
R. C. Luxembourg B 21.880.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2000, vol. 538, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

*Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHITZ S.C.  
Signature*

(34075/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---



**CORMORAN RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.019.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg,  
le 12 mai 2000 au siège social de la société, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

– L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- \* M. Carmelo de las Morenas Lòpez;
- \* M. Ramon Alvarez-Pedrosa Sanchez;
- \* M. Juan Bautista Bachiller Araque;
- \* M. Alberto Rueda;
- \* M. Claude Weber.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2001 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2000.

– L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant, ARTHUR ANDERSEN & CO. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2001 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34070/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**CP-BK Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 60.539.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg,  
le 31 mai 2000 à 11.00 heures au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

\* L'Assemblée prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Christiaan Dauw avec effet au 12 avril 2000. L'Assemblée donne décharge à Monsieur Christiaan Dauw et le remercie pour sa participation efficace dans les affaires de CP BK Ré témoignée tout au long de son mandat;

\* L'Assemblée décide de nommer Monsieur Pierre Colle comme administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2002, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2001;

\* L'Assemblée nomme DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2001 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34071/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**DESTREM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 9.250.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 8, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2000 le mandat du réviseur d'entreprises a été renouvelé, son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Signature.

(34076/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**ECCICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 48.422.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 9 mai 2000 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

A. Schwachtgen.

(34077/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**EURAMYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.815.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2000*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Bart Van Isterdael en tant qu'Administrateur de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Michel Van Waeyenberge, demeurant à B-9620 Zottegem, Hoogstraat 56, Administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2000.

*Pour EURAMYL S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34078/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.922.

L'an deux mille, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROKOBUILD S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.922, constituée suivant acte notarié du 20 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 143 du 7 mars 1998.

Les statuts de la dite société ont été modifiés suivant acte notarié du 8 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 637 du 8 septembre 1998 et depuis lors ces mêmes statuts n'ont subi aucune autre modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Manom (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1.- Suppression de la valeur nominale actuelle des mille (1.000) actions existantes.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de dix millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 10.169.950,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) à un montant de vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 20.169.950,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

3.- Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles par VERDIAM HOLDING, une société anonyme holding, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

4.- Conversion de la devise d'expression du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,- = LUF 40,3399 du capital social ainsi augmenté de vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 20.169.950,-) en cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-).

5.- Refixation de la valeur nominale de toutes les actions à cinq cents Euros (EUR 500,-).

6.- Modification afférente de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune, intégralement libérées.»

7.- Pouvoir au Conseil d'Administration de remplacer les actions anciennes contre les actions nouvelles.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement l'actuelle valeur nominale (LUF 10.000,-) de toutes les mille (1.000) actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 10.169.950,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) à un montant de vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 20.169.950,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont partiellement ou totalement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société VERDIAM HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

#### *Intervention, Souscription, Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société VERDIAM HOLDING S.A., prédésignée, ici représentée par:

Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Manom (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 26 mai 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

laquelle société, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire toutes les actions nouvellement émises et a déclaré les libérer intégralement en numéraire de sorte que la somme de dix millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 10.169.950,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société VERDIAM HOLDING S.A., prédésignée, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social présentement augmenté de vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 20.169.950,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-)

Le capital social souscrit s'élève donc à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de la valeur nominale.

En conséquence de cette conversion, tous les comptes dans les livres de la société seront transformés désormais de LUF en EUR.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de refixer la valeur nominale de chacune des mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social au montant cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à cinq cents Euros (EUR 500,-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux éventuelles écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune et à l'annulation de toutes les actions anciennes.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois des statuts de la société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que ce même article trois des statuts de la société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune, intégralement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, B. D. Klapp, J.M. Bettinger, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2000, vol. 851, fol. 2, case 8. – Reçu 101.700 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34081/239/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34081/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**EUROCHEM REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.434.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue le 16 mai 2000 à 10.00 heures au siège de EUROCHEM Ré S.A.*

\* Le Conseil d'Administration prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Willy Marlier avec effet au 16 mai 2000. Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Willy Marlier pour sa contribution dans la gestion d'EUROCHEM REASSURANCE S.A.

\* Le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Pierre Jadot comme Administrateur avec effet au 16 mai 2000, qui termine le mandat d'Administrateur de Monsieur Willy Marlier venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2002 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2001. La prochaine Assemblée Générale confirmera le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Jadot.

\* Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre Jadot comme Président du Conseil d'Administration avec effet au 16 mai 2000.

\* En accord avec l'article 10 des statuts de la société, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière individuellement à Monsieur Jadot, demeurant à B-4122 Plainevaux-Neupre, ainsi qu'à Monsieur Claude Weber, demeurant à L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetière. Il est précisé que toutes autres délégations à la gestion journalière attribuées précédemment sont retirées.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34079/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**EUROCHEM REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 28.434.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg,  
le 16 mai 2000*

– L'Assemblée décide de confirmer le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Jadot qui termine le mandat d'Administrateur de Monsieur Willy Marlier jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2001;

– L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant DELOITTE & TOUCHE. Ce mandat expirera au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001 délibérant sur les comptes annuels de 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour publication et réquisition  
*Un mandataire*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2000, vol. 537, fol. 62, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(34080/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**EUROPEAN CRUISING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 75.755.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 mai 2000 que la société anonyme NAVILUX S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, a été nommée administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(34083/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3341 Huncherange, 31, rue de Noertzange.  
R. C. Luxembourg B 46.627.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue à Luxembourg en date du 6 avril 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats de Monsieur Claude Famiani en tant qu'administrateur-délégué, de Madame Nicole Reisdorffer et de Monsieur Aldo Famiani en tant qu'administrateurs, et de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1999.

Luxembourg, le 6 avril 2000.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(34089/614/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**FINAPRESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 22.091.

—  
Statuts coordonnés à la date du 16 mars 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

Pour copie conforme  
des statuts coordonnés  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(34098/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**F.I. HOLDING COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.754.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1999*

Il résulte que:

- L'Assemblée nomme la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg, nouveau Commissaire de Surveillance, en remplacement de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, société civile, Luxembourg. MONTBRUN REVISION, S.à r.l. terminera le mandat de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN.
  - L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance pour une période de trois ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2002.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour F.I. HOLDING COMPANY, Société Anonyme  
MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2000, vol. 537, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34090/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**EXXON LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: 1.330.000,- LUF.**

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 72.559.

—  
In the year two thousand, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EXXON LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, a company governed by the laws of the state of Delaware (United States of America) with its executive office located at 5959, Las Colinas Boulevard, Irving, Texas (United States of America), hereby represented by Mr Nikolaas Baeckelmans, employee, residing at Van Schoonbekestraat 100, 2018 Antwerp (Belgium),

by virtue of a proxy given in Irving, Texas on May 8th, 2000, and

EXXON MOBIL CORPORATION, a company governed by the laws of the state of New Jersey (United States of America) with its executive office located at 5959, Las Colinas Boulevard, Irving, Texas (United States of America), hereby represented by Mr Nikolaas Baeckelmans, employee, residing at Van Schoonbekestraat 100, 2018 Antwerp (Belgium),

by virtue of a proxy given in Irving, Texas on May 8th, 2000.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the only shareholders of the société à responsabilité limitée EXXON LUXEMBOURG, having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of October 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 34 of January 11, 2000, and entered in the Company Register of Commerce and companies in Luxembourg, Section B, under the number B 72.559, the articles of incorporation of the Company having been amended by a deed of the undersigned notary of December 9, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 168 of February 24, 2000 and on April 21, 2000, not yet published.

III. The appearing parties, represented as above-mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1) To increase the corporate capital by an amount of eleven million eight hundred and thirty-eight thousand Luxembourg francs (11,838,000.- LUF) so as to raise it from its present amount of one million three hundred and thirty thousand Luxembourg francs (1,330,000.- LUF) to thirteen million one hundred and sixty-eight thousand Luxembourg francs (13,168,000.- LUF).

2) To issue eleven thousand eight hundred and thirty-eight (11,838) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3) To waive, to the extent necessary, the preferential subscription right of the existing shareholder.

4) To accept subscription for one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) new shares, with payment of a share premium, by MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc., a company governed by the laws of Delaware, having its executive office located at 5959, Las Colinas Boulevard, Irving, Texas (United States of America), and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all shares in EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, a company governed by the laws of Denmark.

5) To accept subscription for nine thousand nine hundred and eighty-one (9,981) new shares, with payment of a share premium, by EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc. having its executive office located at 5959, Las Colinas Boulevard, Irving, Texas (United States of America), and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS, a company governed by the laws of Denmark and all shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS, a company governed by the laws of Denmark.

6) To amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

7) To allocate to the legal reserve an amount of one million one hundred and eighty-three thousand eight hundred Luxembourg francs (1,183,800.- LUF) taken from the premium account.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of eleven million eight hundred and thirty-eight thousand Luxembourg francs (11,838,000.- LUF) so as to raise it from its present amount of one million three hundred and thirty thousand Luxembourg francs (1,330,000.- LUF) to thirteen million one hundred and sixty-eight thousand Luxembourg francs (13,168,000.- LUF).

*Second resolution*

The shareholders resolve to issue eleven thousand eight hundred and thirty-eight (11,838) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution*

The shareholders declare, to the extent necessary, to waive their preferential subscription rights on the shares newly issued.

*Fourth resolution*

*Subscription, Payment*

Thereupon, now appeared Mr Nikolaas Baeckelmans, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc., prenamed, by virtue of a proxy given in Irving, Texas, on May 8th, 2000 and of EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc., prenamed, by virtue of a proxy given in Irving, Texas, on May 8th, 2000.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc., prenamed, for one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) new shares having each a nominal value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), with payment of a share premium in a total amount of one hundred and one billion three hundred and two million seven hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-one Luxembourg francs (101,302,716,861.- LUF), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two (2) shares in EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Frederiksberggade 24.3., 1459 Copenhagen, Denmark, so that EXXON LUXEMBOURG thereby holds 100 % of the shares in EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS.

The person appearing further declared to subscribe in the name and on behalf of EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc., prenamed, for nine thousand nine hundred and eighty-one (9,981) new shares having each a nominal value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), with payment of a share premium in a total amount of five hundred and forty-four billion four hundred and thirty-one million six hundred and eighty-five thousand five hundred and thirty-two Luxembourg francs (544,431,685,532.- LUF), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of two (2) shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Frederiksberggade 24.3., 1459 Copenhagen, Denmark, so that EXXON LUXEMBOURG thereby holds 100 % of the shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS and of two (2) shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Frederiksberggade 24.3., 1459 Copenhagen, Denmark, so that EXXON LUXEMBOURG thereby holds 100% of the shares in ExxonMobil Denmark Holdings Benelux ApS. The person appearing further stated that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to EXXON LUXEMBOURG of the shares in EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS and EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS.

The person appearing stated that a report has been drawn up by FIDUCIAIRE BILLON, Luxembourg and signed by Mr Christian Billon, réviseur d'entreprises, on May 12, 2000, wherein the shares so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the two contributed shares of EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS, of the two contributed shares of EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS and of the two contributed shares of EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc. of the shares in EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS and proof of the ownership by EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc. of the shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS and EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS has been given to the undersigned notary by a certified copy of the shareholders' register of each company, which shall remain attached to the present deed.

The transfer to EXXON LUXEMBOURG of the shares in EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS and EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS will be entered into the shareholders' register of each company immediately after the execution of this deed.

Thereupon, the shareholders resolve to accept the said subscription and payment and to allot the one thousand eight hundred and fifty-seven (1,857) new shares to MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc. and nine thousand nine hundred and eighty-one (9,981) new shares to EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 6. Capital (paragraph 1).** The corporate capital is fixed at thirteen million one hundred and sixty-eight thousand Luxembourg francs (13,168,000.- LUF) represented by thirteen thousand one hundred and sixty-eight (13,168) shares, with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.»

*Sixth resolution*

The shareholders resolve further to allocate to the legal reserve an amount of one million one hundred and eighty-three thousand eight hundred Luxembourg francs (1,183,800.- LUF), which amount is taken from the share premium referred to in the fourth resolution hereabove and corresponds to ten per cent (10 %) of the capital increase.

*Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in EXXON LUXEMBOURG holding 100 % of EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS and EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS, which are companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 350,000.- Luxembourg francs.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

EXXON LUXEMBOURG HOLDINGS LLC, une société constituée suivant le droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique) établie et ayant son siège exécutif au 5959, Las Colinas Boulevard, Irving, Texas (Etats-Unis d'Amérique), représentée aux fins des présentes par M. Nikolaas Baeckelmans, employé privé, demeurant à Van Schoonbekestraat 100, 2018 Anvers (Belgique),

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Irving, Texas, le 8 mai 2000, et

EXXON MOBIL CORPORATION, une société constituée suivant le droit de l'Etat de New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) établie et ayant son siège exécutif au 5959, Las Colinas Boulevard, Irving, Texas (Etats-Unis d'Amérique), représentée aux fins des présentes par M. Nikolaas Baeckelmans, employé privé, demeurant à Van Schoonbekestraat 100, 2018 Anvers (Belgique),

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Irving, Texas, le 8 mai 2000,

I. Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

II. Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée EXXON LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 du 11 janvier 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 72.559, et dont les statuts furent modifiés par acte du notaire soussigné le 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 168 du 24 février 2000 et le 21 avril 2000, non encore publié.

III. Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:



*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de onze millions huit cent trente-huit mille francs luxembourgeois (11.838.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent trente mille francs luxembourgeois (1.330.000,- LUF) à treize millions cent soixante-huit mille francs luxembourgeois (13.168.000,- LUF).

2) Emission de onze mille huit cent trente-huit (11.838) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3) Renonciation, pour autant que de besoin, au droit préférentiel de souscription de l'associé existant.

4) Acceptation de la souscription de mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc., ayant son siège exécutif au 5959, Las Colinas Boulevard, Irving, Texas (Etats-Unis d'Amérique), et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature de toutes les parts sociales dans EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, une société de droit danois.

5) Acceptation de la souscription de neuf mille neuf cent quatre-vingt-une (9.981) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc., ayant son siège exécutif au 5959 Las Colinas Boulevard Irving, Texas (Etats-Unis d'Amérique), et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature de toutes les parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS, société de droit danois, et de toutes les parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS, société de droit danois.

6) Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

6) Affectation à la réserve légale d'un montant de un million cent quatre-vingt-trois mille huit cents francs luxembourgeois (1.183.800,- LUF) à prélever sur la prime d'émission.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de onze millions huit cent trente-huit mille francs luxembourgeois (11.838.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent trente mille francs luxembourgeois (1.330.000,- LUF) à treize millions cent soixante-huit mille francs luxembourgeois (13.168.000,- LUF).

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'émettre onze mille huit cent trente-huit (11.838) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

*Troisième résolution*

Les associés décident, pour autant que de besoin, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription sur les parts sociales nouvellement émises.

*Quatrième résolution**Souscription, Paiement*

Ensuite M. Nikolaas Baeckelmans, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc., précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Irving, Texas, le 8 mai 2000 et de EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc., précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Irving, Texas, le 8 mai 2000.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc., précitée, mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent un milliards trois cent deux millions sept cent seize mille huit cent soixante et un francs luxembourgeois (101.302.716.861,- LUF), et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par apport en nature de deux (2) parts sociales dans EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, une société de droit danois, ayant son siège social à Frederiksberggade 24.3., 1459 Copenhague, Danemark, de sorte que EXXON LUXEMBOURG détiendra 100 % des parts sociales dans EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS.

Le comparant déclare encore souscrire au nom et pour le compte de EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc., précitée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-une (9.981) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante-quatre milliards quatre cent trente et un millions six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-deux francs luxembourgeois (544.431.685.532,- LUF), et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par apport en nature de deux (2) parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS, une société de droit danois, ayant son siège social à Frederiksberggade 24.3., 1459 Copenhague, Danemark, de sorte que EXXON LUXEMBOURG détiendra 100 % des parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS, et par apport en nature de deux (2) parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS, une société de droit danois, ayant son siège social à Frederiksberggade 24.3., 1459 Copenhague, Danemark, de sorte que EXXON LUXEMBOURG détiendra 100 % des parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS.

Le comparant déclare encore que toutes les parts sociales apportées en nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des parts sociales dans EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS et EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS à EXXON LUXEMBOURG.

Le comparant déclare qu'un rapport a été établi par Fiduciaire Billon, Luxembourg et signé par M. Christian Billon, réviseur d'entreprises, en date du 12 mai 2000, dans lequel sont décrites et évaluées les parts sociales ainsi apportées en nature.

Le comparant produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur totale des deux parts sociales de EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS, des deux parts sociales de EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS et des deux parts sociales de EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS qui sont contribuées, laquelle valeur est au moins égale à la valeur nominale des parts sociales à émettre et de la prime d'émission qui y correspond.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La propriété par MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc. des parts sociales de la société EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS et par EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc. des parts sociales des sociétés EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS et EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS a été justifiée au notaire instrumentaire par une copie certifiée conforme du registre des associés de ces sociétés, copie qui restera annexée au présent acte.

Le transfert des parts sociales dans EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS et EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS à EXXON LUXEMBOURG sera inscrit dans le registre des associés de ces sociétés immédiatement après l'exécution du présent acte.

Ensuite, les associés décident d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille huit cent cinquante-sept (1.857) parts sociales nouvelles à MOBIL PETROLEUM COMPANY Inc. et les neuf mille neuf cent quatre-vingt-une (9.981) parts sociales nouvelles à EXXONMOBIL DELAWARE HOLDINGS Inc.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 6, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Capital. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à treize millions cent soixante-huit mille francs luxembourgeois (13.168.000,- LUF), représenté par treize mille cent soixante-huit (13.168) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

#### *Sixième résolution*

Les associés décident d'affecter à la réserve légale un montant un million cent quatre-vingt-trois mille huit cents francs luxembourgeois (1.183.800,- LUF), lequel montant est prélevé de la prime d'émission, à laquelle il est fait référence à la quatrième résolution qui précède et lequel montant correspond à dix pour cent (10 %) de l'augmentation de capital.

#### *Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de EXXON LUXEMBOURG dans 100 % des actions émises par EXXON DENMARK HOLDINGS ASIA ApS, EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BELGIUM ApS et EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS BENELUX ApS, qui sont des sociétés constituées dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 350.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Baeckelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 124S, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juin 2000.

G. Lecuit.

(34085/220/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

### **EXXON LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: 1.330.000,- LUF.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juin 2000.

G. Lecuit.

(34086/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**FIAT FINANCE AND TRADE LTD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.500.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale*

L'assemblée décide d'élire comme commissaire ARTHUR ANDERSEN, réviseur d'entreprises, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE LTD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2000, vol. 537, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34091/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**FINMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.962.

L'an deux mille, le trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINMAC S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 2000, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article cinq des statuts en y ajoutant un nouvel alinéa deux ayant la teneur suivante:

«Sans l'accord préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le Conseil d'Administration ne pourra pas prendre de décision concernant:

- l'acquisition ou la cession de participations;
- le financement ou le définancement de la société;
- la faculté de nommer des mandataires, délégués, directeurs, techniciens administratifs et/ou légaux, etc.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts en y insérant un nouvel alinéa deux ayant la teneur suivante:

«Sans l'accord préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, le Conseil d'Administration ne pourra pas prendre de décision concernant:

- l'acquisition ou la cession de participations;
- le financement ou le définancement de la société;
- la faculté de nommer des mandataires, délégués, directeurs, techniciens administratifs et/ou légaux, etc.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 2000, vol. 849, fol. 70, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34099/239/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**FINMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2000.

J.-J. Wagner.

(34100/239/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**FIMERIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.968.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 24 du 15 janvier 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 décembre 1999, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2000.

FIMERIS  
Société Anonyme  
Signature

(34094/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**FIMERIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.968.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2000 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Pierre de Andrea, Freddy de Greef, Robert Roderich et Luciano Dal Zotto, leurs mandats venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, pour un terme d'une année, Monsieur Guy Schosser, expert-comptable, demeurant à L-3409 Dudelange, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2001.

Pour extrait conforme  
FIMERIS  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34095/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

---

**EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: 501.000,- LUF.**

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 72.560.

In the year two thousand, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Gerard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EXXONMOBIL SPAIN, S.L. (formerly EXXON SPAIN S.L.), a company governed by the laws of Spain, with its registered office located at Avenida del Partenon numero 43 Planta, Campo de las Naciones, 28042 Madrid (Spain), hereby represented by Mr Nikolaas Baeckelmans, employee, residing at Van Schoonbekestraat 100, 2018 Antwerp (Belgium),

by virtue of a proxy given in Madrid on May 8th, 2000.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as single shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single shareholder of the société à responsabilité limitée EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL, having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of October 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 34, on January 11, 2000, and entered in the Company Register of Commerce and companies in Luxembourg, Section

B, under the number B 72.560, the articles of incorporation of the Company having been amended by a deed of the undersigned notary of December 23, 1999, not yet published in the Mémorial and on April 11, 2000, not yet published in the Mémorial.

III. The appearing party, represented as above-mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

- 1) To increase the corporate capital by an amount of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF).
- 2) To issue one (1) new share with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 3) To accept subscription for this new share, with payment of a share premium, by EXXONMOBIL SPAIN, S.L, a company governed by the laws of Spain, having its registered office in Avenida del Partenon numero 43 Planta, Campo de las Naciones, and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of all shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS, a company governed by the laws of Denmark and of all shares in MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg.
- 4) To amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.
- 5) To allocate to the legal reserve an amount of one hundred Luxembourg francs (100.- LUF) taken from the premium account.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The single shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF).

*Second resolution*

The single shareholder resolves to issue one (1) new share with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution*

*Subscription, Payment*

Thereupon, now appeared Mr Nikolaas Baeckelmans, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of EXXONMOBIL SPAIN, S.L., prenamed, by virtue of the same proxy as referred to hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EXXONMOBIL SPAIN, S.L., prenamed, for one (1) new share having a nominal value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), with payment of a share premium in a total amount of one hundred and forty-seven billion six hundred and forty-six million five hundred and sixty-nine thousand nine hundred and seventy-six Luxembourg francs (147,646,569,976.- LUF), and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of two (2) shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS, a company governed by the laws of Denmark, having its registered office at Frederiksberggade 24.3., 1459 Copenhagen, Denmark, so that Exxon Luxembourg International thereby holds 100 % of the shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS, and five hundred and one (501) shares in MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1A-1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, so that EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL thereby holds 100% of the shares in MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l.

The person appearing further stated that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL of the shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS and MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l.

The person appearing stated that a report has been drawn up by FIDUCIAIRE BILLON, Luxembourg and signed by Mr Christian Billon, réviseur d'entreprises, on May 12, 2000, wherein the shares so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the 2 contributed shares of EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS and of the 501 contributed shares of MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l. which is at least equal to the nominal value of the share to be issued and the related share premium.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by EXXONMOBIL SPAIN, S.L. of the shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS and MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l. has been given to the undersigned notary by a certified copy of the shareholders' register of each company, which shall remain attached to the present deed.

The transfer to EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL of the shares in EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS and MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l. will be entered into the shareholders' register of each company immediately after the execution of this deed.

Thereupon, the single shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new share to EXXONMOBIL SPAIN, S.L.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the single shareholder resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 6. Capital. Paragraph 1.** The corporate capital is fixed at five hundred and two thousand Luxembourg francs (502,000.- LUF) represented by five hundred and two (502) shares, with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.»

*Fifth resolution*

The single shareholder resolves further to allocate to the legal reserve an amount of one hundred Luxembourg francs (100.- LUF), which amount is taken from the share premium referred to in the third resolution hereabove and corresponds to ten per cent (10 %) of the capital increase.

*Expenses*

Insofar as the contribution in kind results in EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL holding 100 % of EXXON-MOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS and 100% of MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l., both companies incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately 350,000.- Luxembourg francs.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EXXONMOBIL SPAIN, S.L. (anciennement EXXON SPAIN S.L.), une société constituée suivant le droit espagnol, établie et ayant son siège social à Avenida del Partenon numero 43 Planta, Campo de las Naciones, 28042 Madrid, représentée aux fins des présentes par M. Nikolaas Baeckelmans, employé privé, demeurant à Van Schoonbekestraat 100, 2018 Anvers (Belgique),

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 8 mai 2000.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 34 du 11 janvier 2000, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 72.560, société dont les statuts furent modifiés par acte du notaire soussigné le 23 décembre 1999, acte non encore publié au Mémorial et le 11 avril 2000, non encore publié au Mémorial.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

2) Emission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3) Acceptation de la souscription de cette part sociale nouvelle, avec paiement d'une prime d'émission, par EXXON-MOBIL SPAIN, S.L., une société de droit espagnol, ayant son siège social à Avenida del Partenon numero 43 Planta, Campo de las Naciones, 28042 Madrid, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature de toutes les parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS, une société de droit danois et de toutes les parts sociales dans MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois.

4) Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5) Affectation à la réserve légale d'un montant de cent francs luxembourgeois (100,- LUF) à prélever sur la prime d'émission.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

*Troisième résolution**Souscription, Paiement*

Ensuite M. Nikolaas Baeckelmans, précité, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EXXONMOBIL SPAIN, S.L., précitée, en vertu de la procuration mentionnée ci-dessus.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de EXXONMOBIL SPAIN, S.L., précitée, à une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quarante-sept milliards six cent quarante-six millions cinq cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-seize francs luxembourgeois (147.646.569.976,- LUF), et de libérer intégralement cette part sociale nouvelle par apport en nature de deux (2) parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS, une société de droit danois, ayant son siège social à Fredeniksberggade 24.3., 1459 Copenhague, Danemark de sorte que EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL détiendra 100 % des parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS et de cinq cent une (501) parts sociales de MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 1A-1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, de sorte que EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL détiendra 100% des parts sociales dans MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l.

Le comparant déclare encore que toutes les parts sociales apportées en nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS, et MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l. à EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL. Le comparant déclare qu'un rapport a été établi par FIDUCIAIRE BILLON, Luxembourg, et signé par M. Christian Billon, réviseur d'entreprises, en date du 12 mai 2000, dans lequel sont décrites et évaluées les parts sociales ainsi apportées en nature.

Le comparant produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur totale des deux parts sociales de EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS et des 501 parts sociales de MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l. qui sont contribuées, laquelle valeur est au moins égale à la valeur nominale de la part sociale à émettre et de la prime d'émission qui y correspond.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La propriété par EXXONMOBIL SPAIN, S.L. des parts sociales de la société EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS et de la société MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l. a été justifiée au notaire instrumentaire par une copie certifiée conforme du registre des associés de chaque société, copie qui restera annexée au présent acte.

Le transfert des parts sociales dans EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS et dans MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l. à EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL sera inscrit dans le registre des associés de ces sociétés immédiatement après l'exécution du présent acte.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle à EXXONMOBIL SPAIN, S.L.

*Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus.

L'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Capital. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à cinq cent deux mille francs luxembourgeois (502.000,- LUF), représenté par cinq cent deux (502) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'affecter à la réserve légale un montant de cent francs luxembourgeois (100,- LUF), lequel montant est prélevé de la prime d'émission à laquelle il est fait référence à la troisième résolution qui précède et lequel montant correspond à dix pour cent (10 %) de l'augmentation de capital.

*Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL dans 100 % des parts sociales émises par EXXONMOBIL DENMARK HOLDINGS PENINSULA ApS, et 100 % des parts sociales émises par MOBIL LUXEMBOURG ASIA, S.à r.l., deux sociétés constituées dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 350.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Baeckelmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2000, vol. 124S, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juin 2000.

G. Lecuit.

(34087/220/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital Social: 501.000,- LUF.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juin 2000.

G. Lecuit.

(34088/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.

**EXPERTA MANAGEMENT AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 51.063.

Die Hauptversammlung der Aktionäre vom 27. April 2000 hat beschlossen, den Gewinn des Jahres von 70.655,- LUF wie folgt aufzuteilen:

– Mindestreserve . . . . .	3.533,- LUF
– Übertrag . . . . .	67.122,- LUF

Die Versammlung hat beschlossen, die Devise der Gesellschaft von Luxemburger Franken auf EURO umzustellen. Sie hat eine Erhöhung des Gesamtkapitals um 1.054,- EUR beschlossen, um ein neues Gesamtkapital von 125.000,- EUR zu erhalten. Der vorliegende Gewinnübertrag wurde dazu benutzt.

Der Nominalwert eines Anteils wurde auf 25,- EUR festgelegt, woraus sich folgende Änderungen bezüglich der Satzung ergeben:

– Artikel 5 der Satzung wurde folgendermassen geändert:

«Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) und ist in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Aktie eingeteilt.

Die vorgenannten Parteien haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

DEXIA PRIVATBANK (SCHWEIZ) . . . . .	4.999 Aktien
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. . . . .	<u>1 Aktie</u>
. . . . .	5.000 Aktien

Der Gesellschaft steht ab heute der Betrag von 125.000,- EUR zur Verfügung.»

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, den Rücktritt von Herrn Philippe de Keghel vom 30. Mai 2000 anzunehmen und an seiner Stelle Herrn Francis Coulon (DEXIA BANQUE PRIVEE SUISSE), 4, avenue Sainte-Luce, CH-1003 Lausanne) als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Diese Ernennung wird auf der Generalversammlung vom 26. April 2001 bestätigt.

*Für EXPERTA MANAGEMENT A.G.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme  
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34084/006/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2000.